



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York  
31 août au 2 septembre 2015



SP-CONF/2015/1-Inf.1  
1<sup>er</sup> mars 2015

## Note d'information

La quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 31 août au 2 septembre 2015. Le thème général de la Conférence portera sur la paix, la démocratie et le développement vus sous l'angle parlementaire. La Conférence s'inscrit dans une série de réunions de haut niveau qui précéderont le Sommet de l'ONU, fin septembre 2015, où les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) seront rendus publics.

La Conférence est convoquée par l'Union interparlementaire (UIP) et ses débats seront conduits par le Président de l'UIP, M. Saber Chowdhury. Toutes les dispositions relatives à la tenue de la réunion sont prises actuellement conformément aux instructions d'un Comité préparatoire composé de Présidents de Parlement et de membres du Comité exécutif.

La présente Note a pour objet de donner un premier aperçu de l'organisation générale de la Conférence. Elle s'accompagne du projet de règlement de la Conférence (tel que proposé par le Comité préparatoire), d'une note sur l'inscription en ligne et d'un formulaire pour indiquer les préférences en ce qui concerne la prise de parole. Des informations plus détaillées, notamment un projet de document final, seront communiquées en juin, après la troisième réunion du Comité préparatoire.

### Calendrier des réunions

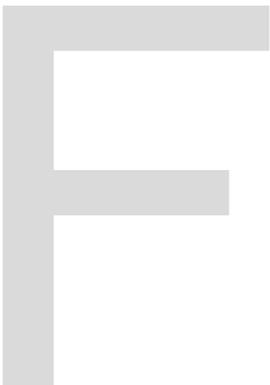
Un débat **plénier** aura lieu dans la salle de l'Assemblée générale du lundi 31 août au mercredi 2 septembre, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures tous les jours, sauf le dernier où les délibérations pourront se terminer plus tôt. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies participera à l'ouverture de la Conférence le 31 août.

Une **photo de groupe** des Présidents de Parlement sera prise pendant la pause du déjeuner le premier jour.

Deux **réunions-débats** se tiendront le 1<sup>er</sup> septembre dans la salle du Conseil de tutelle de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures, respectivement. Elles traiteront de sujets qui sont liés au thème général de la Conférence.

Un nombre limité de salles de l'ONU serviront aux **réunions bilatérales**. Les réservations seront faites par l'entremise du Secrétariat de l'UIP.

Une **réception officielle** sera donnée le soir du lundi 31 août.



## Participation

La Conférence comportera les catégories de participants suivantes :

### Présidents de Parlement

Seront invités les Présidents de tous les parlements membres de l'UIP, ainsi que d'autres parlements d'Etats souverains qui correspondent à la définition<sup>1</sup> que donne l'UIP d'un parlement national. Dans le cas de parlements bicaméraux, les invitations seront adressées aux Présidents des deux chambres.

### Observateurs

- Présidents des principales organisations et assemblées parlementaires régionales et internationales (Membres associés et Observateurs permanents de l'UIP);
- Chefs de programmes et directeurs d'institutions du système des Nations Unies et de l'OMC.

### Représentants permanents des Etats membres auprès des Nations Unies à New York

### Invités spéciaux

Des représentants de haut rang des Nations Unies et d'autres personnalités internationales seront invités à prendre la parole devant la Conférence sur des sujets spécifiques.

## Taille et composition des délégations

En principe, les délégations des Parlements et des Membres associés ne doivent pas dépasser six personnes (dix dans le cas de parlements bicaméraux). Les délégations des Observateurs ne doivent pas compter plus de deux personnes. Les sièges avec pupitre seront attribués selon cette formule. Dans chaque salle, des sièges supplémentaires seront disponibles dans la galerie.

## Attribution des sièges

Chaque délégation disposera de six sièges dans la salle de l'Assemblée générale, trois avec pupitre et trois immédiatement derrière, sans pupitre

Les Observateurs disposeront d'un siège avec pupitre et d'un siège derrière.

Des sièges supplémentaires sont disponibles dans la salle de l'Assemblée générale et les galeries de cette salle pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Le nom du pays qui sera placé au premier rang sera déterminé par tirage au sort, toutes les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais.

## Droit à la parole

Les Présidents de Parlement, les Présidents des organisations parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP ou Observateurs permanents auprès d'elle, ainsi que les invités spéciaux, seront invités à prendre la parole devant les participants.

Pendant les séances plénières qui ont lieu dans la salle de l'Assemblée générale, chacun des Présidents aura droit à un temps de parole de cinq minutes. Dans les cas où les Présidents des deux chambres d'un Parlement souhaitent s'exprimer publiquement, chacun d'eux aura droit à un temps de parole de quatre minutes. Les Présidents des organisations parlementaires auront droit à un temps de parole de trois minutes.

Un formulaire d'inscription des orateurs est joint à la présente note. Chaque Parlement est prié d'indiquer par écrit au Secrétariat de l'UIP **avant le 15 juillet 2015** à quelle séance le Président aimerait prendre la parole. Le Secrétariat de l'UIP établira l'ordre des orateurs en tenant compte, dans toute la mesure du possible et sur la base de l'ordre de réception des demandes, des préférences ainsi exprimées.

---

<sup>1</sup> En 1993, le Conseil interparlementaire a défini les parlements comme les assemblées nationales qui sont "dotées de pouvoirs législatifs et exercent un contrôle sur l'Exécutif en vertu du droit national".

## Déclaration

À la fin de la Conférence, les participants seront invités à adopter un document final qui aura été rédigé par un comité préparatoire et sera soumis à tous les Parlements à l'avance pour commentaires. Le document final sera présenté officiellement au Sommet de l'ONU en septembre.

## Langues

Les séances plénières de la Conférence bénéficieront de l'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Les Présidents de parlement s'adressant à la Conférence dans une autre langue devront faire interpréter leur déclaration individuelle dans l'une des six langues officielles. Une cabine d'interprétation supplémentaire sera mise à la disposition des interprètes fournis par les délégations qui l'utiliseront tour à tour.

## Inscription et hébergement des délégations

La date limite pour s'inscrire est le **21 août 2015**.

Tous les participants invités sont encouragés à se servir du système d'inscription en ligne. Un document joint en annexe donne le mode d'emploi de ce système, qui sera opérationnel dès le **1<sup>er</sup> mai 2015**. Une seule personne, désignée comme coordonnateur de la délégation, aura accès au système.

En cas de difficultés, les délégations sont priées de prendre contact avec le service d'inscription à l'adresse suivante : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org). Si, pour une raison quelconque, une délégation ne peut pas s'inscrire en ligne, elle peut envoyer un courriel à la même adresse ou un fax au +41 22 919 41 60 et elle recevra alors un formulaire d'inscription.

Une liste provisoire des participants sera établie sur la base des inscriptions reçues. Les délégués auront la possibilité de vérifier l'exactitude de cette liste avant la fin de la Conférence.

En ce qui concerne voyage et hébergement, les délégations devront se mettre en contact avec leurs missions permanentes à New York pour toute assistance en la matière; celles-ci ont toutes été avisées de la tenue de la Conférence et la plupart d'entre elles ont l'habitude de recevoir des délégations nationales aux réunions de l'ONU et de se charger en leur nom des réservations de chambres d'hôtel et d'autres démarches.

## Visas d'entrée aux Etats-Unis d'Amérique

Tous les délégués doivent avoir un visa en cours de validité pour l'entrée aux Etats-Unis d'Amérique. Comme le traitement des demandes de visa peut prendre du temps, il est conseillé aux délégations de déposer leurs demandes dès que possible.

## Badges d'accès aux locaux de l'ONU

En raison des mesures de sécurité strictes en vigueur à l'ONU, tous les délégués à la Conférence devront être munis d'un badge d'identification spécial de l'ONU pour accéder au bâtiment du Secrétariat. Le badge d'accès est exigé pour toute personne inscrite à la Conférence par les missions permanentes auprès de l'ONU à New York.

L'UIP sera en mesure d'apporter son aide à l'obtention de badges de l'ONU pour les Présidents des assemblées parlementaires intéressées et autres invités spéciaux.

## Médias

Le service d'accréditation des médias de l'ONU délivrera les badges dont les journalistes auront besoin pour accéder au Siège de l'ONU. Les Présidents souhaitant tenir des points de presse ou des conférences de presse pourront disposer sur demande d'une salle à cet effet, selon le principe du "premier arrivé, premier servi". Un point de rencontre avec les médias sera prévu à l'extérieur de la salle de l'Assemblée générale pour faciliter les interviews impromptues.

## Sécurité

La sécurité au Siège de l'ONU est du ressort exclusif de l'ONU, qui applique ses propres règles en la matière. Ces règles font obligation à tous les participants à la Conférence de porter leurs badges d'identité en évidence à tout moment dans les locaux de l'ONU. De plus amples informations sur la sécurité au Siège de l'ONU seront communiquées dans les prochains mois.

